

## POS 2.2.1 HYGIÈNE DES BÂTIMENTS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle. Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.	NIS :	
Gestionnaire du site : Personne responsable:		
PROTOCOLE		
Cette POS doit contenir au moins une mesure de nettoyage, de lavage et de désinfection moins une fois par année dans chacune des aires des bâtiments et après chaque lot (tou porcs se trouvent dans une autre section du bâtiment ou lorsque les conditions météore	ut-plein/tout-vide	), lorsque les
Mesures d'hygiène	S'applique à la ferme	Importance
Nettoyage (Il faut identifier au moins une mesure de nettoyage).		
Gratter et balayer les planchers pleins, les planchers lattés, les cages, les parcs et les aires d'alimentation.		Obligatoire
Autres (précisez) :		3
Lavage (Il faut identifier au moins une mesure de lavage).		
Nettoyeur à haute pression.		

## recommandé Autres (précisez) : \_\_\_\_\_

Nom des détergents utilisés :

Méthode et temps de rinçage :

Durée d'exposition : \_\_\_

Autres (précisez) : \_\_\_\_

Rinçage et séchage

Rinçage.

Obligatoire

Fortement

S'applique à la ferme	Importance	
	Obligatoire	
	Fortement recommandé	

## MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Si une erreur se	Que se passe-t-il si un problème survient? i une erreur se produit, les membres du personnel responsables loivent prendre les mesures correctives suivantes.		Importance
	Si la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) :		
	a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou		
	b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou		
	<ul> <li>c. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès,</li> </ul>		
1	le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'indiquer dans le Registre d'incidents (R-2).		Obligatoire
	Exemples d'action corrective :		
	Développer et mettre en place une POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1),		
	Former le personnel,		
	Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier.		

**REGISTRES** 

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé

NOTES			